



Journées Open karting

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code postal Ville _____
 Email _____
 Téléphone Fixe _____ Téléphone Portable _____

Merci de l'écrire très lisiblement

Modèle de karting Chassis _____ Moteur _____
 ASK _____
 Licence n° _____ Licence à la journée (Cochez votre choix)

Tarifs journées

Licenciés entraînement ou compétition de l'ASK Beltoise Haute Saintonge	Licenciés FFSA	Avec titre de participation
25 €	35 €	55 €

- Location de transpondeur 5 € Caution 150 €
 Pièce d'identité

TOTAL _____

MODE DE PAIEMENT

- A remettre avec le bulletin d'inscription
 Espèces sur site Carte bancaire Chèque à l'ordre de ASK Beltoise Haute-Saintonge

IMPORTANT : Toute inscription est considérée comme valide uniquement si le dossier est retourné dûment complété, daté, signé, et accompagné du paiement correspondant; sous réserve de disponibilités.
 Nous recommandons fortement aux participants de s'inscrire au préalable afin de garantir les disponibilités.

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
 « lu et approuvé, bon pour accord »



Circuit de Haute Saintonge

J.P. Beltoise



www.circuitdehautesaintonge.com

Règlement intérieur

Toute utilisation des pistes et/ou infrastructures du circuit de Haute-Saintonge nécessite l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur. Le non-respect de l'un des articles ci-dessous pourra entraîner l'exclusion du contrevenant sans possibilité de remboursement.

Général

Heures d'ouverture du site : 8h30-12h30 et 14h00-18h00. Ouverture à 8h00 pour les journées open.

Circulation limitée à 30 km/h dans l'enceinte du circuit de Haute-Saintonge (voies d'accès, parking, paddock).

Respect des voies de circulation.

Accès limité aux véhicules immatriculés ou répondant à la réglementation des émissions sonores fixées par les fédérations sportives délégataires ; et conforme à la réglementation du Code de la route ou celle des fédérations délégataires pour la sécurité.

L'accueil du public, extérieur aux locataires de la piste, ou à leurs clients et autres personnes invitées, n'est pas autorisé sur le site en dehors du bâtiment d'accueil où toute personne doit se présenter avant de se diriger vers un autre endroit du circuit. Le responsable de piste est en droit d'exclure toute personne ne répondant pas à ces conditions.

Paddock

Interdiction formelle de planter quoi que ce soit dans le sol. Tout dépôt ou vidange est formellement interdit. L'abandon de pneumatiques est interdit par la loi. Tout matériau apporté devra être ramené.

Interdiction d'intervenir ou de modifier quoi que ce soit sur les installations du circuit.

Le paddock est fermé en dehors des horaires d'ouverture du site. Toute personne, équipe ou organisme souhaitant utiliser le paddock en dehors de ces horaires devront faire une demande de gardiennage de nuit par un maître-chien organisé et facturé par le circuit de Haute Saintonge.

Piste vitesse et voie des stands (interdit aux moins de 16 ans)

Horaires d'ouverture du site

Bureaux : Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-18h00

Pistes :

■ Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-18h00

■ Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30
- Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-17h30

Le drapeau à damier est présenté 3 minutes avant l'heure officielle de fermeture de la piste.

L'accès à la piste « vitesse » n'est autorisé qu'après signature du présent Règlement Intérieur et de la fiche d'Abandon de Recours au secrétariat du Circuit dans le bâtiment d'accueil (ou au bureau du chef de piste dans le bâtiment des stands le week-end).

Seuls les véhicules homologués ou n'excédant pas la norme d'émission sonore réglementée par les fédérations délégataires sont autorisés à rouler sur la piste « vitesse ».

PARAPHE SVP

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire
Contact : 05 46 04 08 10 – Email : 0546040810@csu.ihail.com / contact@circuitdhs.com
 Circuit de Haute Saintonge – La Grand Font – 17360 La Genétouze





Circuit de Haute Saintonge

J.P. Beltoise

www.circuitdehautesaintonge.com



En tout état de cause, les véhicules ne devront pas dépasser 95 décibels lors des contrôles réalisés au régime moteur préconisé par la fédération concernée.

Les utilisateurs de la piste devront être équipés de casques, ceinture de sécurité ou harnais pour les autos. Cuir et textile homologué en 1 ou 2 parties, casque intégral homologué code de la route, gants, dorsales et chaussures hautes adaptées pour les motos.

Le circuit de vitesse accepte un nombre maximum de 25 autos ou motos en piste en simultanée. Les séries moto, exclusivement composées de licenciés FFM avec un encadrement de commissaires FFM pourront être jusqu'à 30 véhicules en simultanée.

Dans tous les cas, les instructions complémentaires ou spécifiques communiquées par le responsable de la piste doivent être strictement respectées. La piste « vitesse » tourne dans le sens des aiguilles d'une montre. Aucune modification au tracé ne pourra être apportée sans accord express et écrit par la direction.

La circulation sur la voie de stands doit impérativement respecter les règles suivantes :

- 20 km/heure maximum tout le long de la zone de panneautage jusqu'au feu de sortie des stands.
- Circulation moteur tournant jusqu'à l'arrêt total.
- Les « burns », « rupteurs » et blocages de roues sont formellement interdits.

Stands

Les box des stands sont attribués sur réservation et mis à disposition à J-1 à 18h00.

En dehors des horaires d'ouverture de la piste et ce jusqu'à 19h30, les émissions sonores à l'intérieur des stands devront être réduites à leurs stricts minimums : démarrage moteur sans accélération.

La remise des clés des box est soumise à un état des lieux avec remise d'une caution de 300 euros.

Piste karting

Heures d'ouverture de la piste :

- Du 1^{er} avril au 31 octobre :
 - Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
 - Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-18h00
- Du 1^{er} novembre au 31 mars :
 - Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30
 - Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-17h30

Le drapeau à damier est présenté 2 minutes avant l'heure officielle de fermeture de la piste.

L'accès à la Piste Karting n'est autorisé qu'après acquittement des droits de piste, signature du présent Règlement Intérieur et de la fiche d'Abandon de Recours à l'accueil du bâtiment du karting ou au secrétariat du Circuit dans le bâtiment d'accueil.

L'accès de la Piste Karting au public dans le cadre de sessions d'une durée définie en karting électrique en libre accès sans réservation (« karting loisir ») est prioritairement réservé aux vendredi et samedi de chaque semaine. Toutefois, sur demande et réservation préalables, d'autres jours en week-end et en semaine peuvent être ouverts au « karting loisir ».

PARAPHE SVP

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire
 Contact : 05 46 04 08 10 – Email : 0546040810@circuitdhs.com / contact@circuitdhs.com
 Circuit de Haute Saintonge – La Grand Font – 17360 La Genétouze





Circuit de Haute Saintonge

J.P. Beltoise



www.circuitdehautesaintonge.com

Tranquillité publique

Afin de préserver la tranquillité publique, différents contrôles seront effectués afin que toutes les règles édictées dans ce Règlement Intérieur soient respectées et en particulier :

- Vérification des fiches d'homologation et des équipements de sécurité pour les véhicules de compétition.
- Vérifications des cartes grises pour les véhicules de série.
- Contrôles sono métriques selon les procédés recommandés par les fédérations délégataires et contrôle permanent en situation réelle grâce à trois points de mesure dont deux en limite de propriété de riverains.
- Contrôle de l'équipement vestimentaire des utilisateurs de la piste.
- Surveillance vidéo en temps réel avec enregistrement de l'intégralité du circuit de vitesse.
- Respect total des horaires d'utilisation de la piste

La direction se réserve le droit de modifier les horaires pour des raisons de sécurité, d'organisation et de tranquillité publique.

Tout utilisateur ou locataire de la piste est responsable de ses accompagnateurs ou invités.

Le personnel du Circuit a toute autorité pour exclure toute personne ne respectant pas les consignes ci-dessus du Règlement Intérieur et/ou des Conditions Générales de location, ou dont le comportement sur le site ou sur les pistes pourrait être considéré comme dangereux ou incompatible au bon fonctionnement et à l'image du Circuit de Haute Saintonge et ce, sans remboursement.



Drapeau jaune et/ou feu jaune

Danger ralentir immédiatement.



Drapeau noir

Arrêt au prochain tour du véhicule.



Drapeau rouge et/ou feu rouge

Arrêt de la séance, rentrer aux stands lentement.



Drapeau à damiers

Fin de la séance, rentrer aux stands lentement.

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »

Fiche d'abandon de recours conducteur

Je soussigné(e)

M. / Mme _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Véhicule _____ Marque _____

Type _____ Numéro d'immatriculation _____

Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et entraînements chronométrés, sous son entière responsabilité, à ses risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement pour lui-même et tous ses ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter chaque article.

S'engage à respecter immédiatement les demandes et consignes du responsable de piste.

Accepte le port du casque.

Reconnaît être seul responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique et acquitté les mêmes droits de piste qui comprennent la cotisation de responsabilité civile.

Reconnaît être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures (clôtures, quilles, endommagement de la piste...) et s'engage à en rembourser les frais occasionnés sur la base du devis établi par les fournisseurs du Circuit de Haute Saintonge.

L'utilisateur du véhicule est couvert en responsabilité civile par l'acquittement des droits de piste, mais celle-ci ne couvre aucun dommage causé à un tiers par son véhicule, et inversement.

L'utilisateur est garanti par contrat n° :

pour tous les dommages causés au tiers par son véhicule.

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »